Syndicat CGT des agents territoriaux
de la ville de Villetaneuse

Villetaneuse, le 25 novembre 2020.

NOUS NE VOULONS PAS EXTERNALISER L'ACTIVITÉ DES ŒUVRES SOCIALES !!!

Les membres de la direction syndicale de la CGT des agents territoriaux de la ville de Villetaneuse, avec une extrême attention, ont pris connaissance des sujets portés à l'ordre du jour du prochain Comité Technique programmé le 18 décembre 2020. Notamment la mis en place du Comité National d'Action Sociale* (1) !

Vous établissez, monsieur le maire, qu'il faut « confiner » le droit à la reconnaissance de la représentativité syndicale ? Vous ne pouvez pas ignorer les représentants des personnels élus démocratiquement par les agents de la mairie de Villetaneuse !

Nous, agents territoriaux de notre collectivité n'avons pas à assumer le DÉSENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ, et n'avons donc pas à subir « les ordonnances » de monsieur le maire !!!

Nous n'accepterons jamais que les prérogatives des instances représentatives des personnels soient bafouées ! C'est une exigence de démocratie sociale !

L'acquisition de la représentativité du Comité des Œuvres Sociales résulte de l'audience que les agents ont accordée à notre organisation syndicale CGT lors des élections professionnelles de décembre 2018.

Alors, la municipalité ET le syndicat CGT-ATV devait engager en 2019, de nouvelles élections du COS, ce qui n'a pas pu être mise en œuvre du fait d'une année chargée et une année 2020 de crise sanitaire.

La représentation des salariés dans la négociation doit être exclusivement assurée par des syndicats représentatifs, afin de donner toutes les garanties d'indépendance et d'absence d'instrumentalisation par l'employeur.

La possibilité de participer à l'activité des œuvres sociales est le moyen essentiel donné aux agents d'exercer leur citoyenneté à la collectivité, dépassant le rapport individuel de subordination à son employeur.

Cette responsabilité concerne l'ensemble des dimensions de la vie sociale, mais elle s'exerce de manière particulière à l'égard des agents, qui sont au cœur du fonctionnement de la municipalité.

La CGT des Agents Territoriaux de Villetaneuse affirme que le COS se veut un outil utile et efficace au service de tous les agents afin de permettre l'élaboration par les salariés eux-mêmes de leurs aspirations. C'est bien là la vocation première des Comités des Œuvres Sociales : être utile aux agents qui s'emploient, au quotidien, à animer et impulser une activité sociale et culturelle au niveau de leur collectivité ou de leur territoire.

*(1) Le Comité national d'action sociale (CNAS) est un prestataire de services.

Nous réitérerons notre volonté de réactivé l'activité du COS et formulons des propositions :

- **la mise en place de nouvelles élections du COS dans l'intérêt du personnel communal ;**
- **L'impulsion municipale dans la délivrance immédiate d'un chèque cadeaux en rattrapage des bons cadeaux de rentrée scolaire et de Noël 2020.**

Nous sollicitions une audience avec le maire afin de faire le bilan de la période de gestion du COS mais aussi sur son avenir.

Le syndicat CGT des Agents Territoriaux de la ville de Villetaneuse revendique le droit de négocier et de recourir, en cas de conflits d'intérêts, à des actions collectives pour la défense des agents de la Mairie de Villetaneuse, y compris la grève.

Nous sommes toutes et tous concernés par cette question, le pouvoir d'achat des fonctionnaires étant en baisse constante depuis des années, il n'est pas acceptable de subir de nouvelles ponctions.

Nous appelons le personnel à se mobiliser sur l'ensemble de ces questions en signant la pétition ci-jointe.

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE